



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

STATEMENT DISCOURS

86/31

Notes pour une allocution de
l'honorable James Kelleher,
ministre du Commerce extérieur,
devant le Congrès canadien sur
le commerce de l'industrie
sidérurgique

SAULT STE-MARIE, ONTARIO

Le 25 mai 1986

Canada

C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver ici avec vous. Ce que vous avez entrepris l'an dernier était une expérience audacieuse. Réunir à la même table main-d'oeuvre et patronat, à d'autres fins que des négociations collectives, était en soi un acte assez courageux. Et les réunir avec des membres du gouvernement constituait simplement un défi à la logique.

Les résultats ont été bons, cependant. Le Congrès canadien sur le commerce de l'industrie sidérurgique est une réussite éclatante. C'est un excellent mécanisme pour tenter de résoudre les problèmes de l'industrie de l'acier -- et Dieu sait que ces problèmes sont nombreux. C'est un forum permanent pour l'examen des questions qui touchent la main-d'oeuvre et le patronat -- et qui touchent même le gouvernement. Et c'est le moyen de faire connaître les préoccupations de l'industrie. C'est un moyen de les faire entendre clairement, car ce ne sont pas plusieurs voix qui s'expriment par l'intermédiaire du CCCIS, c'est une seule. Cela rend votre message impossible à ne pas reconnaître --- et difficile à ignorer.

Je vous offre donc mes félicitations et je vous fais part de mon admiration et de mon grand respect. Vous avez fait là des miracles.

*

Comme vous le savez, je ne suis pas qu'un spectateur intéressé. J'ai eu des liens étroits avec l'industrie canadienne de l'acier durant la majeure partie de ma vie de travail. J'ai été d'abord ouvrier, afin de payer mes études de droit. J'ai été ensuite avocat, exerçant la profession juridique dans une ville sidérurgique, auprès de métallurgistes. J'en suis donc venu à connaître votre industrie. Et, en tant que ministre du Commerce extérieur, j'en suis venu à connaître assez bien le monde dans lequel l'industrie sidérurgique doit se montrer compétitive.

C'est un monde qui est devenu très compliqué -- et, en raison d'un enchaînement de raisons très spéciales, très dur pour l'industrie de l'acier.

L'acier, en effet, n'est pas simplement une autre industrie. Pour le meilleur ou pour le pire, elle a du sex-appeal, elle témoigne de la jeune maturité de la nation. Remontons à une vingtaine d'années. Pour beaucoup de pays du tiers monde, pays qui rejetaient le joug colonial, acquérir une industrie sidérurgique qui leur fût propre était une priorité nationale. Ce n'est pas nécessairement parce qu'ils avaient un besoin criant d'une industrie sidérurgique locale. La raison en est plutôt qu'une aciérie, avec ses hauts fourneaux et ses grandes cheminées, son métal en fusion et son outillage compliqué, était le symbole même du monde industrialisé. C'était ce que possédaient les vieux pays, c'est donc ce qu'il fallait aussi aux nouveaux pays.

*

Le résultat est ce que nous avons aujourd'hui: un problème en trois parties. Premièrement, il y a trop d'aciéries dans le monde. Ou, pour parler dans la langue des économistes, il existe une grave surcapacité de la production mondiale d'acier. Deuxièmement, pour garder les aciéries en fonctionnement, certains des pays qui les ont créées se sont mis à pratiquer le dumping de leur acier sur les marchés étrangers ou à subventionner la production au pays -- quand ce n'est pas les deux. Et troisièmement, à cause de pratiques de ce genre, la plupart des pays ont établi, à leurs frontières, des barrières qui gênent l'entrée des produits en acier d'autres pays. L'accès à la plupart des marchés mondiaux de l'acier est entravé par diverses mesures que l'on pourrait appeler, je crois, des astuces du métier: arrangements de commercialisation ordonnée, accords de limitation volontaire, contingents d'importation et réglage administratif.

Et tout cela vous a mis plutôt dans l'ambarras, vous les membres de l'industrie sidérurgique canadienne.

Qu'allons-nous faire pour sortir de l'impasse?

Comme vous le savez, mes collaborateurs et moi avons de fréquentes rencontres avec l'industrie de l'acier, tant avec les dirigeants qu'avec les syndicats, par l'intermédiaire du CCCIS. À la réunion du mois dernier, vous avez demandé que le gouvernement s'attaque aux problèmes particuliers auxquels la sidérurgie canadienne est confrontée. D'une façon plus précise, vous avez demandé une protection contre l'acier sous-évalué et subventionné.

Certains d'entre vous étaient à cette réunion, et vous savez bien entendu ce que vous avez demandé.

*

Vous n'avez pas demandé des restrictions à l'importation. Notre industrie sidérurgique maintient sa compétitivité au plan international depuis de nombreuses années sans mesures extraordinaires de protection des importations. Vous avez proposé plutôt le recours aux dispositions de la Loi sur les mesures spéciales d'importation qui visent à contrer le commerce déloyal, afin que l'industrie de l'acier puisse mieux lutter contre les importations sous-évaluées et subventionnées. Vous avez recommandé trois actions précises. Vous avez demandé l'établissement d'un système de contrôle des importations pour tous les produits des aciéries. Vous avez demandé une application plus fréquente des droits rétroactifs anti-dumping et compensateurs. Et vous avez demandé que l'inspection des importations de produits en acier, en particulier des tubes d'acier, soit renforcée à la frontière.

Eh bien, j'ai des nouvelles pour vous. Vous l'avez bien cherché et vous l'avez. Je suis heureux d'annoncer que le gouverneur général a signé un décret qui donnera satisfaction à vos demandes. Je vous en lirai maintenant quelques extraits:

"Sur avis conforme du ministre du Commerce extérieur..., il plaît à son Excellence le Gouverneur général en conseil d'ordonner par les présentes que le Tribunal canadien des importations entreprenne immédiatement une enquête sur l'importation de produits en acier au Canada, aux fins suivantes:

"(a) examiner la possibilité de détournement vers le Canada de produits étrangers en acier par suite de la capacité de production, des conditions du marché et des habitudes d'exportation des principaux pays producteurs d'acier. Les produits en acier ordinaire à prendre en considération sont les suivants: acier semi-ouvré (lingots, blooms, billettes, brames et largets), plaques, feuilles et feuillets, fils machines, fils de fer et produits en fils de fer, produits de type ferroviaire, barres, profilés et éléments de charpente, tuyaux et tubes. Les produits en acier spécial à prendre en considération sont les mêmes, à l'exception des produits de type ferroviaire et des profilés et des éléments de charpente;

"(b) à la lumière de l'examen mentionné à l'alinéa (a), dire s'il estime que les produits sont importés ou sont susceptibles d'être importés au Canada à des prix, en des quantités et à des conditions qui rendent opportune la collecte de renseignements sur leur importation."

*

Cela revient à déterminer s'il faut placer les produits en acier sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée aux fins de la collecte de renseignements.

Pour reprendre maintenant le texte du décret:

"Il plaît également à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL d'ordonner que le Tribunal canadien des importations présente son rapport au plus tard deux mois après la date du présent document dans le cas des produits en acier ordinaire et au plus tard quatre mois après la date du pré-

sent document dans le cas des produits en acier allié."

*

Telle est la substance du décret. Il aura pour effet de donner à l'industrie de l'acier un accès rapide et efficace aux renseignements dont elle a besoin pour se protéger contre le dumping et le subventionnement. Deux semaines après l'arrivée au Canada de chaque envoi d'acier, l'industrie sera en mesure de déterminer s'il est évalué au juste prix ou s'il fait l'objet de dumping; elle pourra alors donner au besoin le signal d'alarme et demander l'application de droits compensateurs.

Selon l'ancien système, il fallait trois mois avant que l'industrie puisse mettre la main sur les moindres renseignements, et il s'agissait plutôt de détails rudimentaires. Grâce au délai raccourci, on aura moins besoin de rendre rétroactives les mesures compensatrices, mais le Tribunal canadien des importations peut ordonner la rétroactivité au cas par cas, s'il le juge bon.

Mais ce n'est pas tout. Le décret n'est aucunement le point final de l'affaire. Je vous annoncerai également que le ministre du Revenu national a introduit une inspection douanière obligatoire, au point d'entrée, de toutes les importations de tuyaux et tubes en fer ou en acier, pour une période de trois mois. L'inspection doit permettre de contrôler l'observation de la réglementation qui est entrée en vigueur à l'automne dernier à l'égard des tuyaux et tubes. C'est un essai d'une durée de trois mois, qui permettra de déterminer s'il faut un programme d'examen plus structuré pour empêcher les fabricants étrangers de produits en acier d'essayer de faire passer leurs exportations pour des produits fabriqués au Canada.

*

Revenons maintenant au thème de l'unité. Pourquoi le gouvernement a-t-il donné satisfaction aux demandes de votre industrie? Plusieurs raisons me viennent immédiatement à l'esprit.

La première est que les intérêts de la sidérurgie nous tiennent vraiment à coeur. Comme je vous l'ai dit l'an dernier, je ne suis pas pour rester spectateur tandis que l'industrie canadienne de l'acier risque d'être prise au piège. Tant que je serai votre ministre du Commerce extérieur, je ferai tout mon possible pour vous aider à vendre votre acier.

Une autre raison est que vos demandes étaient bien conçues, bien documentées et entièrement raisonnables. L'industrie a demandé des remèdes précis à l'égard de problèmes précis, et non des mesures protectionnistes radicales du genre Forteresse Canada.

Mais il existe une autre raison, et il est difficile d'en sous-estimer l'importance. L'industrie de l'acier s'est exprimée d'une seule voix -- la voix du Congrès sur le commerce de l'industrie sidérurgique, où main-d'oeuvre et patronat travaillent ensemble. Et c'est ce qu'il est difficile d'ignorer.

*

Il y a beaucoup de valeur à travailler ensemble, c'est un fait confirmé. Et j'ajouterai, à l'intention des membres du syndicat des métallurgistes, que ce qui donne de bons résultats en un endroit peut en donner également en d'autres endroits. Vous savez que le Canada se prépare actuellement à deux séries distinctes de négociations commerciales internationales, l'une, sur le plan bilatéral, avec les États-Unis, et l'autre, sur le plan multilatéral, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mieux connu sous le nom de GATT.

Ces deux séries de négociations seront d'une importance vitale pour l'avenir de notre pays. Nous sommes une nation commerçante, plus que n'importe quel autre pays du monde ou presque. Pour faciliter nos préparatifs et connaître le déroulement des négociations, nous avons établi un système de groupes consultatifs qui représentent les intérêts de tous les grands secteurs de l'économie canadienne. Ces

groupes sont de deux genres. L'un est le Comité consultatif sur le commerce extérieur, dont les membres viennent de tous les milieux et qui s'occupe des grandes lignes de la politique. L'autre est une série de groupes consultatifs sectoriels, soucieux des répercussions des politiques commerciales sur leur propre tranche du Canada.

Je crois que chacun d'entre vous est au courant de tout cela, du moins d'une façon générale. Et je crois que vous savez aussi que le plus grand regroupement syndical de notre pays, le CTC, ne s'est pas encore rendu à notre invitation de prendre place au sein de ces organes consultatifs. Je n'ignore pas que la direction du CTC n'approuve pas notre décision d'entamer des négociations bilatérales avec les États-Unis. Mais cette décision a été prise, nous entrons maintenant en négociation, et nous espérons que le CTC contribuera à définir nos positions au fur et à mesure que les négociations avanceront.

Selon un vieux dicton, si vous voulez contribuer à faire les règles, vous devez être là quand on les fait. Le syndicat des métallurgistes le sait fort bien, étant donné la réussite du

Congrès canadien du commerce de l'industrie sidérurgique. Je ferais observer qu'une autre organisation syndicale, la Fédération canadienne du travail le sait aussi et qu'elle a pris sa place au sein du Comité consultatif sur le commerce extérieur. Elle n'approuve pas non plus tout ce que nous faisons.

*

Mais la question n'est pas forcément d'être d'accord. Ce qui compte, c'est de faire partie du processus. Cela ne vous engage à rien, cela ne signifie pas que vous devez approuver quoi que ce soit. Et c'est certainement le moyen le plus efficace de faire connaître votre point de vue, de fournir votre contribution.

L'invitation tient donc toujours, la porte est encore ouverte. Laissez vous guider par la réussite de vos efforts, ici au Congrès sur le commerce de l'industrie sidérurgique. La table de négociations vous attend. Tout ce que vous avez à faire, c'est de venir vous y asseoir.

Ai-je parlé de "s'asseoir"?

Soyez assurés que je pratique ce que je prêche.

Je vous remercie.